

Conseil d'école du 18/10/2007

Présents

M. Reynaud	Maire	Mme Armand	Parent
Mme D'armancourt Chantal	Adjointe au maire	Mme Gosetto	Parent
M. Thomas	Directeur	Mme Clair	Parent
M. Descarrega	Enseignant	Mme Michelet	Parent
M. André	Enseignant		
Mme Aubert	Enseignante		
Mlle Orny	Enseignante		
M. Brosse	Parent		
M. Rion	Parent		
Mme D'Armancourt	Parent		

Excusées :

Mme Chateau	Parent
-------------	--------

Ordre du jour :

- Le résultat des élections de parents d'élèves.
- Le rôle et les fonctions du conseil d'école.
- Présentation et vote du règlement intérieur.
- Bilan des évaluations CE1 et CM2.
- Présentation des projets pédagogiques de l'année 2007 / 2008 et du budget.
- Questions des parents élus et/ou des représentants de la commune de Cervens.

-18h30 la séance est ouverte-

Nous souhaitons la bienvenue à Mlle Orny Gaëlle qui travaillera tous les mardis dans la classe des CE2-CM1 de Mme Aubert, et tous les jeudis dans la classe des Cp-Ce1 de M. Thomas

L'équipe est composée de :

- M. Thomas Gil directeur / Mlle Orny Gaëlle adjointe	CP-CE1	21 élèves
- M. Descarrega Frédéric adjoint	CE1-CE2	22 élèves
- Mme Aubert Annick adjointe / Mlle Orny Gaëlle adjointe	CE1-CE2	23 élèves
- M. André Dominique adjoint	CM1-CM2	24 élèves

Nous avons 90 élèves inscrits à l'école élémentaire Albert Boccagny de Cervens pour l'année scolaire 2007/2008.

RESULTATS DES ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES

Nous tenons à féliciter M. Brosse (Suppléant), Mme Gosetto (Suppléante), M. Rion (Titulaire), Mlle D'Armancourt (Titulaire), Mme Clair (Suppléante), Mme Chateau (Titulaire), Mme Armand (Titulaire), et Mme Michelet (Suppléante) pour leur élection au conseil d'école. Ils représentent l'ensemble des parents de l'école. Nous sommes heureux d'avoir pu réunir cette année une liste complète comportant titulaires et suppléants.

LE ROLE ET LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école : établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ; dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

-les actions pédagogiques qui sont entreprises pour en réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration des enfants handicapés ;
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du conseil d'école ;
- en fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 Juillet 1983 ;
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 Juillet 1983 ;

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur : les principes de choix des manuels scolaires ou des matériels pédagogiques divers ; l'organisation des aides spécialisées.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves, et notamment pour la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

PRESENTATION ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement est adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DE L'ECOLE

Cette année une nouvelle organisation des récréations a été mise en place :

10 h 00 CP-CE1 , Ce1-CE2

10 h 05 CE2-CM1, CM1-CM2

15 h 00 CP-CE1,Ce1-CE2

15 h 05 CE2-CM1, CM1-CM2

Cette nouvelle organisation a permis de réguler les flux dans les couloirs de l'école, et notamment lors du passage aux sanitaires.

BILAN DES EVALUATIONS NATIONALES

Le protocole d'Evaluation des difficultés d'apprentissage en CE1 et CM2 vise à :

- Faire le constat des acquis
- Cerner la nature des difficultés en maîtrise de la langue et en mathématiques
- Trouver des réponses adaptées

Par exemple :

Prise en charge au sein de la classe complète

PPRE – Programme Personnalisé de Réussite Educative

Interventions plus ou moins substantielle des réseaux d'aides spécialisées ou de professionnels extérieurs à l'Ecole

Les finalités :

- Evaluer les difficultés dans l'acquisition des compétences de fin de palier du socle
- Dépister les difficultés entravant gravement la poursuite des apprentissages en CE2 et en 6ème :
- Identifier le plus précisément possible les compétences défaillantes
- Définir le profil d'apprentissage des élèves concernés
- Aider les maîtres à trouver des solutions les plus adaptées possibles à ces élèves
- Remédier, éventuellement avec un PPRE, aux difficultés plus ou moins importantes

Organisation

- Passation du 24 au 29 septembre 2007
- Traitement de la première séquence par JADE
- Mise en place des dispositifs d'aide à partir de mi-octobre.

Passation du livret 1

- pour tous les élèves
- Permet de différencier les élèves selon leur profil

- Contenus du livret de passation :
- Maîtrise de la langue et mathématiques .

Report des résultats :

- Analyse des résultats
- Report des résultats dans Jade

Détermination de deux profils d'élèves:

- Repérer les items échoués dans les exercices cibles.
 - L'élève a réussi TOUS les exercices cibles - L'utilisation de l'épreuve 2 est laissée à l'initiative de l'enseignant
 - L'élève échoue à UN ou plusieurs exercices CIBLES dans TOUS les champs – L'élève passe TOUS LES EXERCICES de l'épreuve 2
- Déterminer le groupe d'élèves relevant du second livret (un ou plusieurs exercices cibles échoués)

Passation du livret 2

- 2 séquences de 30/35 minutes chacune
- collective

Report des résultats du livret 2:

- Analyse des résultats
- Report des résultats dans Jade (pas de fiche récapitulative)
 - Mise en place de remédiations, de PPRE

L'analyse de évaluations Ce1 :

Nous observons des résultats donnant une moyenne de 80,5 % de réussite en français et en maths après le passation du livret 1 et une moyenne de 88,3 % en français et 92,4 % en maths après passation du livret 2.. Ces chiffres ne sont pas très parlants. Une analyse plus fine nous a permis d'identifier 4 élèves pour qui nous devrions mettre en place un suivi spécialisé. Il est aussi apparu une difficulté dans le domaine du calcul concernant l'addition posée. Cette problématique que l'on retrouve chez tous les élèves est simplement due au fait que la technique opératoire posée en colonne n'a pas été suffisamment travaillée l'année précédente.

L'analyse de évaluations Cm2 :

Nous observons des résultats donnant une moyenne de 90,2 % de réussite en français et 75,7 % en maths après le passation du livret 1 et une moyenne de 89,3 % en français et 93,8 % en maths après passation du livret 2. L'analyse plus fine est en cours d'élaboration.

PRESENTATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'ANNEE 2007/2008 ET DE LEUR BUDGET

- 1) Les cours d'Anglais reprennent à raison de 1h30 par semaine pour les CE2, CM1 et CM2. Ils seront dispensés par Mme Annick Aubert suivant un aménagement du temps réalisé en collaboration avec M. André Dominique.
Les cours d'anglais commencent pour les Ce1 à raison d'1h30 par semaine. Ils seront dispensés par M. Frédéric Descarrega.(Cf Annexe : Organisation pédagogique de l'école)
- 2) Les instituteurs renouvellent l'expérience vécue depuis deux ans : un décloisonnement artistique permettant la réalisation d'activités communes aux quatre classes sera organisé chaque vendredi après-midi. Ces activités seront, le chant encadré par Mme Aubert, les arts plastiques (Sculpture, modelage, etc ...) encadrés par M. Thomas et M. Descarrega et la technologie par M. André.
De plus cette année nous avons mis en place une nouvelle activité lors de ce décloisonnement. Il s'agit de la sculpture sur fer dispensée par M. Christophe Reboul à raison 1 heure pas semaine durant 30 semaines. (Cf Annexe : Ateliers artistiques)
- 3) Une classe de neige est prévue pour les élèves de cycle 2 (Cp et CE1) du 04 février au 08 juin 2008. (Cf Annexe : Projet classe de neige)
- 4) Le reste des élèves de l'école retourneront au ski de fond. Ces sorties se feront à la journée pour tous les élèves de Ce2-CM1-CM2 de l'école les jeudis du mois de janvier -février. (Cf Annexe : Ski de fond)

L'équipe enseignante tient à remercier la commune de Cervens et l'Association de Parents d'Elèves pour leur engagement.

Toutes ses activités éducatives ont un coût. Elles ne pourront être réalisées que grâce au financement apporté par l'APE, la commune et le Conseil Général.

Il est important de signaler que l'APE a besoin de toutes les personnes de bonne volonté pour donner un coup de main à la préparation des actions qui permettront d'une part de récolter des fonds, mais aussi de permettre au gens de partager un moment convivial à l'occasion d'un repas, d'une soirée ou d'un loto.

Questions diverses :

- ✓ Garderie périscolaire : La mise en place du service démarre tout doucement. Un bilan sera réalisé au cours du mois de décembre 2007.

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 14/02/2008 à 18 h 30

-La séance se termine vers 20h30 autour d'un verre de l'amitié